

Le mercredi 7 juin 2022
à 18 h 00 au Restaurant La Source

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2023
4. Suivi au dernier procès-verbal
5. Rapport budgétaire du Conseil d'établissement (adoption)
6. Budget de l'école 2023-2024(adoption)
7. Budget du service de garde 2023-2024 (adoption)
8. Sondage PEVR
9. Plan de lutte de l'école pour contrer l'intimidation et la violence – proposition en octobre 2023
 - 8.1 Évaluation des résultats de l'année 2022-2023 (adoption)
10. Surveillance du midi (art. 292) (consultation)
11. Assurance-élève (consultation)
12. Factures aux parents
13. Listes du matériel scolaire requis les maternelles lors de la rentrée 2023-2024
(*changement apporté*) (information)
14. Assemblée générale des parents 2023-2024 (date à déterminer)
15. Informations et correspondance
 - 15.1 Présidente
 - 15.1.1 Activité de financement pour 23-24 (idées)
 - 15.2 Déléguée au comité de parents
 - 15.3 Enseignantes (Bons coups à l'école, etc.)
 - 15.3.1 Thème de la rentrée
 - 15.4 Service de garde
 - 15.5 Direction
 - 15.5.1 Rapport annuel
 - 15.5.2 Projet d'agrandissement
16. Bilan et évaluation de l'année par le conseil d'établissement
17. Autres objets d'étude :

18. Période de questions du public
19. Levée de la séance

Karol-Ann Morin
Présidente

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt des élèves. »
(Article 64, LIP)